



Rétractation et remboursement

Par **jyboo**, le **05/06/2008** à **01:08**

Bonjour,

j'ai actuellement un litige avec un magasin d'équipement (je tairais le nom et le type d'équipement).

En effet, j'ai effectué un achat de plus de 2000€ physique par chèque (et non achat à distance) pour des équipements avant hier.

La livraison n'est pas encore effectuée, et ne le sera pas avant plusieurs jours voir plusieurs semaines.

Mais j'ai toutefois décidé de renoncer à cet achat.

Le problème est actuellement que l'entreprise refuse de me rembourser le chèque. A-t-il le droit ? N'y a-t-il pas un délai de rétractation vu cette somme ? n'y a-t-il pas une possibilité toutefois de retourner les articles ?

Je rappelle que l'achat date de moins de deux jours francs, et que la livraison n'est pas encore effectuée et ce, pas avant plusieurs jours.

Si possible, joindre les texte juridiques, et les organismes à contacter si le litige s'avère fondé...

Merci, la situation actuelle est vraiment inconfortable.